

dépêches l'exposaient à une grande responsabilité. Une de ses premières propositions fut d'établir, pour le transport des malles en Europe, aller et retour, une ligne de bâtiments rapides qui partiraient une fois par mois, ou au moins toutes les six semaines. Il dressa des plans de défense pour toute la province, y compris l'érection d'une citadelle à Québec, des ouvrages défensifs au Cap Diamant, l'acquisition et la fortification de Sorel pour se prémunir contre une attaque par la rivière Saint-François. Il renforça tous les postes autant que le lui permettaient ses moyens, et la correspondance fait voir l'énergie qu'il imprima aux opérations militaires. Tracer un tableau complet de ses actes pendant qu'il fut gouverneur du Canada, ce serait écrire l'histoire du pays, et pour cela les matériaux abondent dans la correspondance et les papiers d'Etat dont j'ai déjà parlé.

Il s'offre toutefois quelques points sur lesquels il convient d'appeler l'attention.

1. L'accusation que les emprisonnements de Canadiens se faisaient en masse, qu'ils furent envoyés en prison par centaines, et qu'après que tous les lieux de détention eussent été encombrés de prisonniers d'Etat, on se servit pour le même objet du couvent des Récollets, où l'on emprisonna des personnes qui avaient encouru le mauvais vouloir ou les soupçons de subalternes, employés comme espions parmi les habitants.

D'après la correspondance, ces assertions paraissent appuyées, d'abord, sur les accusations portées par du Calvet, ensuite sur ce que l'on a confondu deux classes de prisonniers, soit : les prisonniers de guerre qui étaient tombés entre les mains des troupes dans divers engagements, et les prisonniers d'Etat. C'était des premiers que les prisons étaient encombrées, et en 1778, lorsque le colonel Carleton se fut emparé du couvent des Récollets pour les y loger, sans avoir consulté l'évêque de Québec, Haldimand communiqua ce fait à l'évêque en lui faisant ses excuses, (B. 62, p. 253) ; celui-ci répondit qu'il était sensible à cette marque de déférence, qu'en temps de guerre de pareilles choses étaient inévitables, et qu'il était parfaitement satisfait de ce que l'on avait fait.

Plus tard, le couvent des Récollets paraît avoir servi de prison pour dettes, et avoir été ainsi employé quand y fut emprisonné du Calvet qui, d'après ce qu'affirme le Père Bercy, le supérieur, occupait les meilleures chambres du local, et pouvait y recevoir librement des visiteurs des deux sexes en tout temps. La déclaration assermentée du Père Bercy contredit hautement et formellement les accusations de mauvais traitements portées par du Calvet. Cette déclaration est intitulée : "*Réplique aux calomnies de Pierre du Calvet contre les Récollets de Québec,*" et comprise dans la série B., vol. 205, pp. 274 à 286. Les documents relatifs à cet homme, qui sont volumineux, tendent à prouver que ses affirmations sur les faits qui le concernent personnellement, doivent être reçues avec la plus grande réserve, et que, son emprisonnement à part, dont l'opportunité doit être jugée d'après les circonstances de l'époque et l'ensemble de la preuve sur la part prise par lui à la correspondance séditieuse que l'on entretenait incontestablement, il paraît avoir été traité avec égard. Sous prétexte que son emprisonnement allait porter préjudice